

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE M'SILA**  
**DAIRA DE CHELLAL**  
**COMMUNE DE MAARIF**

N° : 04 /2026

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

**Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public , et suite à l'avis d'appel d'offres N°01/2026**

**Réalisation d'un groupe scolaire et d'une salle de classe**

**Le président de l'APC de maarif informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de l'appel d'offres qu'après évaluation des offres les projets sont attribués provisoirement aux soumissionnaires Selon les lots cités ci - dessus**

<b>Projet</b>	<b>entreprise</b>	<b>Montant de l'offre DA</b>	<b>Délai s jour</b>	<b>observation</b>
<b>Lot n°01; Etude , suivi et réalisation d'un groupe scolaire à Douar el maarif ; Etude , suivi et réalisation 06 Salles de classe .</b>	<b>CHOUIHA LAKHDAR ENTREPRISE DES TRAVAUX BATIMENT ET TRAVAUX PUBLIQUE ET HYDRAULIQUE SIDI AMEUR - M'SILA NIF 198317260058522</b>	<b>20.034.158.13</b>	<b>300</b>	<b>Moins offre financière</b>
<b>Lot n°02; Etude , suivi et réalisation d'une salle de classe en extension a l'école chahid betka khemici a ouled Bouabane</b>	<b>ABDELLAOUI MOHAMED ENTREPRISE DES TRAVAUX BATIMENT ET TRAVAUX PUBLIQUE ET HYDRAULIQUE SIDI AMEUR - M'SILA NIF197828220035527</b>	<b>3.603.975.57</b>	<b>120</b>	<b>Moins offre financière</b>

Conformément à l'article 82 alinéa 2 du décret présidentiel N 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public , **tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire dans les (10) dix jours qui suivent la première parution du présent avis d'attribution provisoire du marché**

Maarif le \_\_\_\_\_  
**Le président de L'APC**